



Droit a la nationalité francaise.

Par **mimine44**, le **01/04/2009** à **17:07**

Bonjour,

Le grand pere de mon mari (algérien) avait obtenu la nationalité Francais apres avoir combattu pour la france durant le 2° guerre , celui-ci est aujourd'hui décédé , mais j aimerais savoir si mon beau frère qui vit en algérie peut pretendre a des droits de nationalité , ou d obtention de carte de séjour ?

Je vous remercie d avance pour vos réponses .